

NOTICE EXPLICATIVE
DE L'ENQUÊTE SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS LES ENTREPRISES EN 2021

Dans cette enquête, les données financières sont en milliers d'euros (k€) ou en pourcentage (%)

COMMUN À PLUSIEURS MODULES	
I.1 / II.2 / III.2 / IV.2 / V.2 / VII.3 Groupe	<p>Un groupe de sociétés est un ensemble de sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par une même société, elle-même non contrôlée majoritairement par une autre société (directement ou indirectement). Les sociétés contrôlées sont appelées filiales, la société qui contrôle les autres est appelée société-mère ou tête de groupe. Le contrôle majoritaire sera ici défini par le contrôle de plus de 50 % du capital social. Un groupe comprend la tête du groupe et les filiales.</p> <p>Sont considérés comme des groupes les holding et les groupes constitués en régie.</p> <p>Attention : Les sociétés appartenant à un réseau d'enseigne peuvent ou non appartenir à un groupe : si le groupe ne correspond pas au réseau d'enseigne, les questions portent sur le groupe uniquement et non sur le réseau d'enseigne.</p> <p>Les sociétés (ou entreprises individuelles¹), qui ne sont ni filiale, ni tête de groupe, sont qualifiées d'entreprises indépendantes.</p>
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.4 Industrie	Activités de production manufacturière, de fabrication, d'assemblage et de production/distribution d'énergie.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.5 Construction	Activités de construction et de génie civil.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.6 Transport et logistique	Activités de transport, d'entreposage, de stockage et de traitement des commandes.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.7 Commerce, marketing et services après-vente (y-c services d'assistance et centres d'appels)	Commerce de gros et de détail ; études de marché, publicité, marketing direct (télémarketing), services de commercialisation, expositions, foires et autres services de marketing ou de vente, services d'assistance (service de hot line) et centres d'appels.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.8 Services informatiques, technologies de l'information	Services de technologie de l'information (ex. : conception et consultation de systèmes informatiques et de sites Web), programmation de logiciels, installations et maintenances de systèmes informatiques et services d'assistance technique, télécommunications.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.9 Services administratifs et financiers (ressources humaines, comptabilité et services juridiques, gestion des achats, assurances, etc.)	Services juridiques, comptabilité, audit, gestion et conseil, gestion des ressources humaines (ex. : formation et éducation, recrutement du personnel, recours au personnel temporaire, gestion de la paie, services de santé et services médicaux), services financiers et d'assurances, gestion des achats.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.10 Ingénierie et services techniques / conception	Conseil technique, essais et certification, services de conception, autres services d'ingénierie et services techniques connexes.
I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.11 Recherche et développement (R&D)	Recherche interne, développement expérimental, développement de logiciels. La R&D englobe les activités créatives et systématiques entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances et de concevoir de nouvelles applications à partir des connaissances disponibles.

¹ Une **entreprise individuelle** est une entreprise dirigée par une seule personne, et qui n'a pas de personnalité morale, bien qu'elle soit parfois inscrite au répertoire des métiers (pour les artisans), au registre du commerce et des sociétés (pour les commerçants et industriels), ou exercée en profession libérale (réglementé ou non). Elles appartiennent aux catégories juridiques commençant par « 1 » : artisan, commerçant, profession libérale, exploitant agricole, associé-gérant de société, personne, physique, micro-entrepreneur...

I.2, I.3, I.7, I.8, II.5, III.12 Autres activités	Gestion des installations (ex. : restauration, sécurité), services d'entretien et de réparation, autres (ex. : location, crédit-bail).
III.4 à III.13, V.4 – Les zones géographiques	<p>Les zones géographiques sont constituées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE-15 hors France et hors Royaume-Uni : Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède • UE-13 : Croatie, République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie • Autres pays européens y compris Royaume-Uni : Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Russie, Biélorussie, Ukraine, Turquie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Moldavie, Monténégro et Serbie • Autres : pays d'Asie et d'Océanie à l'exclusion de la Chine et de l'Inde, pays d'Amérique latine (y compris Mexique) et Caraïbes

MODULE I – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR VOTRE SOCIÉTÉ	
I – Société	Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires (ex : SARL, SA, société anonyme)
I.2 / I.7 – Par une société extérieure	Par un sous-traitant, un prestataire de services ou une société vers laquelle vous avez externalisé l'activité en question.
I.12 – Donneur d'ordre avec des sous-traitants localisés en France	Personne physique ou morale qui commandite un projet et qui en définit les différents aspects, notamment les différentes tâches qui le constituent. Pour exécuter ces tâches, il fait appel à une autre personne (physique ou morale) appelée sous-traitant et localisé en France. La notion de donneur d'ordre fait référence à la question I.11, où il vous a été demandé de choisir la définition de la sous-traitance qui prévaut dans votre société. Vous devez répondre aux questions posées dans la suite du questionnaire en fonction de ce choix, qu'il s'agisse de questions qualitatives ou quantitatives (notamment chiffrage des montants financiers correspondants).
I.12 – Donneur d'ordre avec des sous-traitants localisés à l'étranger	Personne physique ou morale qui commandite un projet et qui en définit les différents aspects, notamment les différentes tâches qui le constituent. Pour exécuter ces tâches, il fait appel à une autre personne (physique ou morale) appelée sous-traitant et localisée à l'étranger. La notion de donneur d'ordre fait référence à la question I.11, où il vous a été demandé de choisir la définition de la sous-traitance qui prévaut dans votre société. Vous devez répondre aux questions posées dans la suite du questionnaire en fonction de ce choix, qu'il s'agisse de questions qualitatives ou quantitatives (notamment chiffrage des montants financiers correspondants).
I.12 – Sous-traitant (ou preneur d'ordre) avec des donneurs d'ordre localisés en France	Personne (physique ou morale) chargée d'un travail pour le compte d'un (ou plusieurs) entrepreneur principal (appelé donneur d'ordre). Ce donneur d'ordre, ou l'ensemble des donneurs d'ordre, est situé en France.
I.12 – Sous-traitant (ou preneur d'ordre) avec des donneurs d'ordre localisés à l'étranger	Personne (physique ou morale) chargée d'un travail pour le compte d'un (ou plusieurs) entrepreneur principal (appelé donneur d'ordre). Ce donneur d'ordre, ou l'ensemble des donneurs d'ordre, est exclusivement situé à l'étranger.

MODULE II – VOS ACTIVITÉS DE DONNEUR D'ORDRES	
II.1 – Montants facturés par vos sous-traitants	Ces montants sont inclus dans le montant total des achats de votre société (question I.10).

MODULE III – Vos ACTIVITÉS DE DONNEUR D’ORDRE AVEC DES SOUS-TRAITANTS LOCALISÉS À L’ÉTRANGER	
III.1 – Montants facturés par vos sous-traitants localisés à l’étranger	Ces montants sont inclus dans le montant total des achats de sous-traitance (question II.1).

MODULE IV – Vos ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANT (OU PRENEUR D’ORDRE)	
IV.1 – Chiffre d’affaires réalisé en tant que sous-traitant	Ce montant est inclus dans le montant total du chiffre d’affaires de votre société (question I.9).

MODULE V – Vos ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANT AVEC DES DONNEURS D’ORDRE LOCALISÉS À L’ÉTRANGER	
V.1 – Chiffre d’affaires réalisé en tant que sous-traitant de donneurs d’ordre localisés à l’étranger	Ce montant est inclus dans le chiffre d’affaires réalisé avec des donneurs d’ordres (question IV.1).

EXEMPLES DE CAS DE SOUS-TRAITANCE	
Industries	<p>Pour le secteur de l’industrie, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une entreprise spécialisée dans la fabrication d’aliments peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les achats des denrées, • le recours à des machines spécifiques, • etc. <p>Remarque : le recours à une société spécialisée en dépolluage industriel est considérée comme de la sous-traitance (même si l’activité ne correspond pas au cœur de métier) car cela impacte la qualité de la production.</p>
Construction/BTP	<p>Déléguer une ou plusieurs parties d’un chantier à une autre société tout en gardant la responsabilité du chantier sous l’entreprise principale.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recours à un contrat de chantier en raison d’un pic d’activité – Recours à des ouvriers qualifiés à la place d’embaucher et de former de nouveaux salariés (pour respecter des délais par exemple) – Recours à une société ou un travailleur indépendant disposant d’un bulldozer, nécessaire pour réaliser votre chantier mais dont vous ne disposez pas (car absence de CACES et/ou absence de la machine adéquat)
Commerces	<p>Déléguer une ou plusieurs parties de la vente des biens et services à une autre société/individu tout en gardant la responsabilité des produits vendus sous l’entreprise principale.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recours à une société spécialisée dans la conception et/ou maintenance de sites en ligne – Recours à une société spécialisée dans la publicité en ligne – Recours à des commerciaux qui vont aider à vendre certains de vos produits (ex : carrelage)
Transport/Entreposages	<p>Déléguer une ou plusieurs parties du transport/entreposage des biens et services à une autre société tout en gardant la responsabilité des produits acheminés sous l’entreprise principale.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recours à une société de transports (autre que la vôtre) pour vous aider à acheminer les produits. Ex : les produits frais que vous ne pouvez acheminer car manque de camions-réfrigérateurs
Hébergements/Restauration	<p>Pour le secteur de la restauration, la structure peut sous-traiter :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • les achats des denrées, • la fabrication des repas, • l'ensemble du service soit les achats des denrées, la fabrication des repas avec reprise du personnel de cuisine, voire de service. <p>Pour l'hébergement, la sous-traitance peut concerner plusieurs activités : nettoyage, entretien, linge, restauration...</p>
Information/Communication	<p>Pour le secteur de l'information-communication, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une société d'édition de journaux/revues peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • certains articles (ex : recours à des pigistes), • l'impression des journaux, • la gestion des communications sur les médias sociaux (ex : twitter) à une agence spécialisée en web marketing...
Activités immobilières	<p>Pour le secteur de l'immobilier, la structure peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'état des lieux, • le recours à des agents immobiliers (sans recrutement : via intérim par exemple), • la visite des appartements/maisons, • l'achat ou la vente d'un bien immobilier, • la location d'un bien immobilier.
Activités spécialisées scientifiques et techniques	<p>Pour le secteur de la R&D, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une société de recherche dans la biologie peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le recours à des laboratoires privés pour effectuer des expériences, • le recours à des experts pour la modélisation des expériences, • etc.
Activités de services administratifs	<p>Pour le secteur des services administratifs, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une société de nettoyage peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les achats des produits nettoyants/autres fournitures, • le recours à des personnes qualifiées (sans recrutement : via intérim par exemple), • etc.
Enseignement	<p>Pour le secteur de l'enseignement, la structure peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le recours à des personnes qualifiées (sans recrutement : via intérim par exemple), • l'intervention de professionnels (ex : pour sensibiliser les élèves à la cause écologique), • etc.
Santé humaine et action sociale	<p>Pour le secteur de la santé, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une société de sages-femmes peut sous-traiter (à d'autres sages-femmes non salariées de la société) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les cours de préparation à la naissance, • les cours de ré-éducation du périnée, • les cours à la faculté, • etc.
Arts, spectacles et activités récréatives	<p>Pour le secteur des arts et spectacles, les activités sous-traitées dépendent de votre cœur de métier.</p> <p>Par exemple, une société de spectacles peut sous-traiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'écriture des spectacles, • le recours à des acteurs/comédiens (sans recrutement : via intérim par exemple), • le décor des spectacles, • les costumes des comédiens, • la promotion des spectacles, • etc.